

Outil de cartographie de la divulgation systématique

Une trousse à outils pour l'intégration des divulgations de l'ITIE

1 En quoi consiste la divulgation systématique ?

La transparence dans le secteur extractif ne doit pas se limiter aux Rapports ITIE. Elle doit au contraire devenir un aspect central de la gestion du secteur extractif par les gouvernements et des opérations par les entreprises qui les exploitent.

De manière croissante, les pays mettant en œuvre l'ITIE publient les informations requises dans le cadre de la Norme ITIE¹ par l'intermédiaire des systèmes de déclaration du gouvernement et des entreprises. Elles sont désormais disponibles dans des bases de données, sur des sites Internet, dans des rapports annuels d'avancement, sur des portails, etc., et la transparence ne se fonde plus uniquement sur les Rapports ITIE.

La présente trousse à outils explique brièvement ce que l'intégration signifie en pratique ; elle offre un outil permettant d'évaluer les divulgations déjà effectuées de façon systématique, et donne quelques exemples de la manière dont les pays ont intégré certains aspects de la Norme ITIE.

2 La divulgation systématique dans la pratique

La **divulgation systématique** signifie que les exigences de divulgation de l'ITIE sont remplies grâce à des déclarations de routine accessibles des entreprises et du gouvernement. Ceci pourrait inclure les déclarations de finance publique, les rapports annuels, les portails d'information ainsi que d'autres initiatives portant sur les données ouvertes et la liberté d'information. Un élément clé porte sur l'exhaustivité et la fiabilité des données publiées. Ceci devra comprendre une explication des procédures d'audit et d'assurance-qualité auxquelles les données ont été soumises avec un accès pour tous aux documents contextuels. **L'intégration** renvoie au processus permettant d'atteindre cet objectif et qui pourra comprendre des mesures intermédiaires, des projets-pilotes ou d'autres activités de renforcement des capacités.

Dans la Norme ITIE, la plupart des exigences relatives à la divulgation font référence à la publication dans un *Rapport ITIE*. Toutefois, la définition d'un « Rapport ITIE » est très souple, ce qui autorise en pratique l'intégration : « *Les données [requises par l'ITIE] peuvent être divulguées sous forme d'un Rapport ITIE ou représenter des informations accessibles au public ainsi que des données collectées ou faisant l'objet d'un recoupement dans le cadre du processus ITIE* » ([Norme ITIE, p.12](#)). Cette approche ne nécessite pas d'obtenir l'aval du Conseil d'administration de l'ITIE.

¹ <https://eiti.org/fr/document/norme-itie-2016>

Le rapprochement des paiements et des revenus par un Administrateur Indépendant (AI) constitue l'exception, et ce jusqu'à ce que le groupe multipartite considère que la divulgation de routine est effectuée de manière suffisamment détaillée et fait l'objet « *d'un audit crédible et indépendant, appliquant les normes internationales...* » (Norme ITIE, p.26). Dans ce cas, les groupes multipartites peuvent demander l'accord du Conseil d'administration² pour intégrer également les derniers éléments d'information — le contrôle de la qualité des divulgations financières. Ceci nécessite la réalisation d'une étude de faisabilité.

Les divulgations requises par la Norme ITIE sont résumées à la fois dans les [Termes de référence pour l'étude de faisabilité sur l'intégration de la divulgation³](#), et dans [l'outil](#) présenté ci-dessous.

3 Outil de cartographie

L'outil⁴ est un fichier Excel contenant une liste de l'ensemble des divulgations requises dans le cadre de la Norme ITIE. Il peut être utilisé pour identifier les divulgations qui sont déjà disponibles au public hors du cadre du processus de l'ITIE.

Il sera utile aux groupes multipartites et aux secrétariats nationaux de se poser la question suivante lors de la réalisation de l'exercice :

« Notre dernier Rapport ITIE couvre l'exercice fiscal XXXX (par ex. 2016). Les mêmes informations pour l'année XXXX+1 (c.-à-d. 2017) sont-elles déjà disponibles ? À quelles divulgations ai-je accès sans faire référence à des documents ou sites Internet en lien avec l'ITIE ? »

Une fois que les données ont été localisées, l'outil apporte une aide pour répondre aux deux questions suivantes : (i) les divulgations correspondent-elles à ce qui est exigé par la Norme ITIE ? Et (ii) quels sont les éléments manquants pour se conformer à la Norme ITIE ?

Des explications détaillées sont fournies ci-dessous.

Pour chaque Exigence ITIE, suivez les cinq étapes suivantes pour compléter l'exercice

| Norme ITIE | Exigence de divulgation | Description | Entité adhérente | Niveau de divulgation et exhaustivité | Divulgations du gouvernement | | | Divulgations des entreprises | | | Évaluation |
|------------|------------------------------|-------------|------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|---------------|------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|------------|
| | | | | | Quantité des données et distribution | Ponctualité des données | Sources / URL | Niveau de divulgation | Quantité des données et distribution | Ponctualité des données | |
| 2.1 | Cadre légal en régime fiscal | | | | | | | | | | |
| 2.2 | Droits de licences | | | | | | | | | | |

² <https://eiti.org/fr/document/procedure-convenue-pour-divulgations-integrees>

³ <https://eiti.org/fr/document/termes-reference-pour-letude-faisabilite-sur-lintegration-divulgation>

⁴ Outil d'intégration : <https://eiti.org/document/mainstreaming-mapping-exercice>

Étape 5 — Établissez une stratégie pour les informations manquantes. Contactez le Secrétariat international : secretariat@eiti.org si vous avez des questions ou avez besoin d'exemples.

4 Exemples nationaux

Nous présentons ici quelques exemples de pays ayant progressé dans l'intégration des divulgations de l'ITIE. Il est important de noter que l'intégration ne doit pas nécessairement porter sur l'ensemble des divulgations, mais peut être partielle ; cela permet d'adopter une approche étape par étape ou exigence par exigence.

Norvège

La Norvège a été le premier pays ITIE à déposer [une demande d'intégration et à obtenir la validation de celle-ci](#)⁵. Le gouvernement gère un site Internet intitulé [Norwegian Petroleum](#)⁶ qui détaille « tout ce que vous devez savoir à propos des activités pétrolières en Norvège ». Ce portail fournit la plupart des informations requises par la Norme ITIE, y compris une large gamme de cartes et de graphiques prêts à être téléchargés. Après validation du Conseil d'administration, la Norvège a donc remplacé les Rapports ITIE annuels par la divulgation systématique de données ouvertes.

Kazakhstan et Mongolie — divulgations automatiques

Une étape importante vers l'intégration des paiements des entreprises et des revenus des gouvernements est la *divulgation automatisée en ligne*. Le [Kazakhstan](#)⁷, tout comme la [Mongolie](#)⁸, a créé ou incorporé des divulgations de l'ITIE sur des plateformes en ligne par lesquelles les utilisateurs du sous-sol (les entreprises extractives) mettent à disposition leurs données ainsi que leurs rapports d'audit. Au Kazakhstan, le [portail](#) de l'EGSU⁹ (disponible en russe/kazakh uniquement) a permis de publier les données ITIE les plus récentes chaque année depuis sa mise en place en 2014. D'après les conclusions de l'étude de faisabilité, les données sur les revenus sont même publiées sur différents sites Internet du gouvernement. La principale question encore non résolue concerne la transparence des entreprises d'État et les contrats relatifs aux accords de troc et d'infrastructure. Tous les contrats sont disponibles sur le portail de l'EGSU, mais ils ne sont pas publics. Le gouvernement étudie les prochaines étapes dans la transition vers des divulgations ITIE intégrées.

[Le portail de la Mongolie](#)¹⁰ couvre les reçus des revenus et des paiements et a permis de divulguer de manière cohérente et opportune des données sur les revenus pour près de 1000 entreprises actives dans le pays. Le portail contient des données sur les licences — y compris des informations géographiques et spatiales — ainsi que sur les volumes et la valeur de la production. Les utilisateurs peuvent choisir de consulter les données par entreprise, par licence ou par district. Toutes les informations peuvent être téléchargées dans des formats ouverts tels qu'Excel, CSV ou JSON. La Mongolie étudie actuellement les

⁵ <https://eiti.org/fr/node/9636>

⁶ <https://www.norskipetroleum.no/en/>

⁷ https://eiti.org/fr/implementing_country/24

⁸ https://eiti.org/fr/implementing_country/7

⁹ <http://egsu.energo.gov.kz/webapp/pages/home.jsf>

¹⁰ <https://e-reporting.eitimongolia.mn/>

possibilités d'intégrer plusieurs divulgations liées à l'ITIE, pour éviter d'avoir à les inclure dans les Rapports ITIE.

Registre des licences et paiements — Liberia et Sierra Leone

Certaines solutions en ligne facilitent l'intégration des divulgations ITIE, en particulier si elles sont intégrées aux agences gouvernementales et mises à jour et utilisées correctement. Le [Liberia¹¹](#) a suivi l'exemple de la [Sierra Leone¹²](#) et commencé à utiliser un système de cadastre centralisé qui liste les plus grandes entreprises minières en établissant un lien entre les entreprises et les licences, et entre les paiements directement liés à une même licence. Même si cela ne concerne pas tous les paiements et reçus couverts par le rapprochement ITIE, il s'agit d'une étape décisive vers l'intégration de la transparence en tant que caractéristique par défaut des systèmes gouvernementaux.

République dominicaine

Il est important de souligner que l'intégration n'est pas une option réservée aux pays mettant en œuvre la Norme ITIE de longue date. La [République dominicaine¹³](#) (ITIE-RD) a publié son premier Rapport ITIE en octobre, tirant parti de la souplesse dans la définition des Rapports et divulgations ITIE. Pour l'ITIE-RD, [le site Internet constitue le Rapport ITIE](#). Au lieu de produire des copies papier imposantes des Rapports ITIE, toutes les divulgations nécessaires sont publiées en ligne par défaut, tandis qu'un [rapport de rapprochement¹⁴](#) est publié en tant que « pièce jointe ». Voilà un bon exemple prouvant que le rapprochement constitue la seule tâche **qui nécessite absolument** un administrateur indépendant.

5 Obtenir de l'aide pour la divulgation systématique

Le Secrétariat international offre des conseils et un appui aux pays mettant en œuvre l'ITIE qui envisagent l'intégration des divulgations.

Pour plus d'informations, contactez Sam Bartlett (sbartlett@eiti.org) ou Christoffer Claussen (cclaussen@eiti.org).

¹¹ <https://liberia.revenue.gov.org/>

¹² <https://sierraleone.revenue.gov.org/>

¹³ <https://eiti.org/dominican-republic>

¹⁴ <https://eitird.mem.gob.do/wp-content/uploads/2017/06/EITI-Rep%C3%BAblica-Dominicana-Informe-2015.pdf>